



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en dates du **21 novembre** et du **12 décembre 2013**, s'est réuni le **18 décembre 2013** à **18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC, sous la présidence du Maire, Bernard KELLER.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE, Bernard KELLER,

Christian BERGON, Joseph CARLES, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Pascal BOUREAU, Monique COMBES, Jean-Paul TEJEDOR, Françoise LABORDE, Denise COUFFIGNALS,

Adjoints au Maire

Michelle NENADITCH, Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS, Gérard GABARRE, Isabelle CHEZE, Laurence MASSETTE, Bernadette GUERY, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Fouzia BENNAMA, Benoit GOMEZ,

Conseillers municipaux délégués

Bernard LOUMAGNE, Michel INDELICATO, Gilbert AJAS, Corine BUISSON, Monique IZAGA, Gérard RASTOUL, Michel DUCOURTHIAL, Liliane POINSOT, Régis LEONARD

Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Alain RIGOUT a donné pouvoir à MONSIEUR LE MAIRE, Marie-Christine CALVAIRAC a donné pouvoir à Benoit GOMEZ, Guilhem BOYER a donné pouvoir à Françoise FOLI.

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**

 - Dates de convocation : **21 novembre et 12 décembre 2013**
 - Date d'affichage : **12 décembre 2013**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **12 décembre 2013**
 - **Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2013 a été adopté à l'unanimité.**

 - **Madame Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance.

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué notamment les points suivants :

- Le point d'orgue de l'ordre du jour de cette séance, la dernière de l'année et vraisemblablement de la mandature : le vote du budget primitif 2014.

- Un budget de transition
 - permettant la poursuite des actions engagées en autofinancement, sans recours à l'emprunt
 - et laissant l'ouverture nécessaire au projet politique de l'équipe municipale issue des urnes en mars prochain dans un contexte qui inquiète beaucoup d'autres collectivités.

- L'héritage laissé à la nouvelle équipe municipale qui sera élue en mars 2014 :
 - une ville désendettée, bien gérée, aux finances saines
 - une ville équilibrée, en croissance démographique, forte de ses 36 000 emplois
 - une ville fière de ses équipements, de ses services, de sa qualité de vie,
 - une ville attractive, à l'habitat diversifié
 - une ville qui tient toute sa place au sein de la Communauté urbaine Toulouse-Métropole
 - une ville à la situation enviable... et donc enviée !

- Un grand bravo aux Conseils de Quartiers et à tous les services municipaux qui se sont investis dans l'organisation des traditionnelles festivités de fin d'année :
 - Vie Locale et Manifestations : marché de Noël (+ de 30 000 visiteurs)
 - Centre Technique Municipal / Patrimoine / Culture : illuminations des rues et de l'église Saint-Pierre, « mapping » (projection d'images animées sur les façades)
 - DRH / Communication interne / Comité d'Œuvres Sociales – le COS : soirée des municipaux et arbre de Noël
 - Direction des Affaires Sociales / Régie restauration : déjeuner de fin d'année des aînés (1150 personnes)

- Un coup de chapeau particulier à Michel et Lou BROQUIN et à la compagnie blagnacaise CREATURES, qui a été sélectionnée par la Ville de Toulouse pour participer à « Noël en scène 2013 ».
Elle rencontre un franc succès tous les jours de 14h à 19h dans la cour Henri IV du Capitole, avec sa nouvelle création « Les Irréels », un peuple étrange à mi-chemin entre l'homme et l'animal, silencieux et poétique.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : **MONSIEUR LE MAIRE**

1. INSTALLATION DE MONSIEUR MICHEL DUCOURTHIAL ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Démission de Monsieur Jean-Marc VALETTE, conseiller municipal de l'opposition (groupe « Changeons d'Avenir ») et de Madame Géraldine LAVABRE, candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Changeons d'Avenir ».

En conséquence, il revient à Monsieur Michel DUCOURTHIAL, suivant sur la liste susmentionnée, de remplacer Madame Géraldine LAVABRE.

Il convient également de modifier la composition des commissions où Monsieur Michel DUCOURTHIAL siègera en lieu et place de Monsieur Jean-Marc VALETTE.

DECISIONS DU MAIRE

2. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 12 NOVEMBRE AU 5 DECEMBRE 2013

Aucune observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : **Monsieur CARLES**

3. DECISION MODIFICATIVE N° 5 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 192 540 € et correspondent à :

- 144 400 € d'ajustement des variations de stocks,
- 48 140 € d'admissions en non-valeur.

RECETTES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 192 519 € et correspondent à :

- 144 400 € d'ajustement des variations de stocks,
- 48 119 € de reversements à la ville dans le cadre de la mise en débet de l'ancien trésorier.

Le total des dépenses supplémentaires étant de 192 540 € et les recettes de 192 519 €, il convient de diminuer l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 21 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à - 4 953 903.15 €, et correspondent à :

- - 4 953 903.15 € de réduction de crédits de paiement suite au décalage de réalisation de certaines opérations.

Suite à la diminution de l'autofinancement budgétaire (21 €) et la prise en compte des dépenses d'investissement (- 4 953 903,15 €), la section d'investissement est en augmentation de son suréquilibre de 4 953 882,15 €.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS :

Bernard LOUMAGNE, Corine BUISSON, Gilbert AJAS,
Gérard RASTOUL, Guy GHRENASSIA, Michel DUCOURTHIAL,
Régis LEONARD, Liliane POINSOT

**4. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE
RESTAURATION**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Il convient d'inscrire un complément de crédit pour les écritures d'ordre relatif aux dotations aux amortissements pour un montant de 2 280€.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une diminution de 2 280€ de l'autofinancement budgétaire prévisionnel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il convient d'inscrire la contrepartie des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement soit 2 280 € constatant les écritures d'amortissement.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré en diminuant de 2 280 € l'autofinancement budgétaire prévisionnel.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS :

Gérard RASTOUL, Guy GHRENASSIA, Michel DUCOURTHIAL

5. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS

3 300 € de titres à annuler sur exercices antérieurs et de diminuer les dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de ce même montant.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS :

Bernard LOUMAGNE, Corine BUISSON, Gilbert AJAS,
Gérard RASTOUL, Guy GHRENASSIA, Michel DUCOURTHIAL,
Régis LEONARD, Liliane POINSOT

6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Les débits de l'ancien trésorier s'élèvent à :

| ANNEE | MONTANT |
|---------------|-------------|
| 1988 | 19,06 € |
| 2001 | 12 370,15 € |
| 2002 | 16 219,25 € |
| 2003 | 5 053,60 € |
| 2004 | 14 474,40 € |
| TOTAL GENERAL | 48 136,46 € |

Ces admissions en non-valeur feront l'objet d'une recette compensatoire.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. BUDGETS PRIMITIFS 2014 PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET ANNEXES RESTAURATION, TRANSPORT, AEROSCOPIA

- **BUDGET PRINCIPAL**

INVESTISSEMENT

| | | |
|-------------------------|---------------|----------------------|
| Dépenses totales | | 34 634 839,00 |
| Recettes totales | | 34 634 839,00 |
| Dépenses réelles | 33 757 839,00 | |
| Recettes réelles | 21 511 862,00 | |
| Dépenses d'ordre | 1 242 000,00 | |
| Recettes d'ordre | 13 487 977,00 | |

FONCTIONNEMENT

| | | |
|-------------------------|---------------|----------------------|
| Dépenses totales | | 73 905 349,00 |
| Recettes totales | | 73 905 349,00 |
| Dépenses réelles | 61 127 372,00 | |
| Recettes réelles | 73 373 349,00 | |
| Dépenses d'ordre | 12 777 977,00 | |
| Recettes d'ordre | 532 000,00 | |

• **REGIE RESTAURATION**

INVESTISSEMENT

| | | |
|-------------------------|-----------|------------------|
| Dépenses totales | | 23 400,00 |
| Recettes totales | | 23 400,00 |
| Dépenses réelles | 23 400,00 | |
| Recettes réelles | 12 400,00 | |
| Recettes d'ordre | 11 000,00 | |

FONCTIONNEMENT

| | | |
|-------------------------|--------------|---------------------|
| Dépenses totales | | 3 725 800,00 |
| Recettes totales | | 3 725 800,00 |
| Dépenses réelles | 3 714 800,00 | |
| Recettes réelles | 3 725 800,00 | |
| Dépenses d'ordre | 11 000,00 | |

• **REGIE DES TRANSPORTS**

INVESTISSEMENT

| | | |
|-------------------------|-----------|------------------|
| Dépenses totales | | 74 000,00 |
| Recettes totales | | 74 000,00 |
| Dépenses réelles | 74 000,00 | |
| Recettes réelles | 51 050,00 | |
| Recettes d'ordre | 22 950,00 | |

EXPLOITATION

| | | |
|-------------------------|------------|--------------------|
| Dépenses totales | | 325 710 ,00 |
| Recettes totales | | 325 710,00 |
| Dépenses réelles | 302 760,00 | |
| Recettes réelles | 325 710,00 | |
| Dépenses d'ordre | 22 950,00 | |

AEROSCOPIA

INVESTISSEMENT

| | | |
|-------------------------|--------------|---------------------|
| Dépenses totales | | 1 700 980,00 |
| Recettes totales | | 1 700 980,00 |
| Dépenses réelles | 1 700 980,00 | |
| Recettes réelles | 1 700 980,00 | |

EXPLOITATION

| | | |
|-------------------------|-----------|-------------------|
| Dépenses totales | | 30 000 ,00 |
| Recettes totales | | 30 000,00 |
| Dépenses réelles | 30 000,00 | |
| Recettes réelles | 30 000,00 | |

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 26 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE :

Bernard LOUMAGNE, Corine BUISSON, Gilbert AJAS,
Michel INDELICATO,
Gérard RASTOUL, Guy GHRENASSIA, Michel DUCOURTHIAL,
Régis LEONARD, Liliane POINSOT

8. SUBVENTIONS 2014

• Subventions de fonctionnement

Ces attributions concernent :

- Les associations afin de leur permettre d'assurer les activités sociales, culturelles ou sportives proposées à leurs adhérents.

Les attributions individualisées figurent dans la liste ci-jointe.

Le montant de subventions de fonctionnement affectées aux associations est de **2 632 134 €**.

- Le CCAS pour un montant de **236 500 €** correspondant aux besoins financiers de son périmètre d'intervention.
- Le budget annexe « Service d'Aide à Domicile » pour un montant de **160 100 €**.
- Le budget annexe « Aéroscopia » pour un montant de **30 000€**.

• Subventions d'équipement

Une subvention d'équipement complémentaire de **890 980 €** à amortir sur 15 ans, est attribuée au budget annexe « Aéroscopia » pour financer la réalisation du musée.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

ONT VOTE CONTRE LES SUBVENTIONS ATTRIBUEES A AEROSCOPIA :

Bernard LOUMAGNE, Corine BUISSON, Gilbert AJAS,
Michel INDELICATO,
Gérard RASTOUL, Guy GHRENASSIA, Michel DUCOURTHIAL,
Régis LEONARD, Liliane POINSOT

9. DISSOLUTION DU SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION : REPRISE DE COMPÉTENCES PAR LES COMMUNES AU 1ER JANVIER 2014 ET DÉTAIL DE LA LIQUIDATION ET RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Par délibérations en juin et juillet 2023, les communes du SIVOM Blagnac Constellation, ont décidé de sa dissolution.

Il est donc proposé que le SIVOM restitue à ses communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2014 inclus, l'exercice des compétences générant des mouvements financiers (dépenses et recettes) soit concernant Blagnac : le gymnase Saint-Exupéry, l'aire d'accueil des gens du voyage de Blagnac.

L'excédent du SIVOM Blagnac Constellation après approbation du compte de gestion 2013 et du compte administratif du même exercice et de répartition de l'actif et du passif du Syndicat est affecté prioritairement d'un commun accord entre les parties aux ZAC d'Andromède et de Monges-Croix du Sud soit concernant Blagnac : centre petite enfance, groupe scolaire, équipements sportifs associés aux écoles.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

10. ACQUISITION D'UNE MAISON SITUE CHEMIN DES BOUZIGUES APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME SAMAZAN

Acquisition de parcelles de terres destinées à être mises à disposition des maraîchers, ou de maisons destinées à la démolition au regard du caractère inondable du secteur.

Superficie de 3150 m² moyennant le prix de 60 000 €.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. ACQUISITION D'UNE MAISON SITUE CHEMIN DES BOUZIGUES APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME GRONDIN

Acquisition de parcelles de terres destinées à être mises à disposition des maraîchers, ou de maisons destinées à la démolition au regard du caractère inondable du secteur.

Superficie de 575 m² moyennant le prix de 130 000 € agréé par France Domaine.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE A PROMOLOGIS POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS

Réalisation par PROMOLOGIS d'un programme de logements sur le site des anciens logements instituteurs de l'école Aérogare (26 appartements et maisons sur 1866 m² de SHON).

Le permis de construire de cette opération portant sur la construction ayant été délivré, il convient d'approuver la vente du terrain d'assiette, parcelles cadastrées section BI n° 437 et 434 pour une surface totale de 1933 m².

Ces emprises sont cédées avec les bâtiments existants qui feront l'objet d'une démolition par le constructeur, qui prendra également en charge le dévoiement de divers réseaux et équipements techniques desservant le groupe scolaire. L'ensemble de ces prestations est estimé à 130 000 € HT : démolition de l'immeuble existant (80 000 € HT) - dévoiement de réseaux et déplacement d'une armoire France Télécom (50 000 € HT).

Il est proposé de céder ce foncier moyennant le prix de 149 900 € HT tenant compte de l'encombrement des parcelles cédées, soit au prix du foncier pour du logement social (150 € /m² SHON soit 279 900 € HT pour 1866 m² SHON) duquel est déduit le coût des travaux de libération des sols.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

Le schéma de desserte des ilots de la ZAC Andromède dédiés aux programmes de bureaux devant être adapté, il convient de modifier et dénommer les sections de voies suivantes :

- **Rue Alexandre Dumas** : cette voie démarre aujourd'hui du rond-point situé sur la rue Gustave Flaubert et se termine à son intersection avec la rue Georges Sand. Il convient de la débaptiser et de modifier son tracé.
- **Rue George Sand** : cette voie démarre actuellement de la Place Georges Brassens et se termine à son intersection avec l'avenue Andromède. Il convient de modifier son tracé et de la faire terminer à son intersection avec la rue Jacqueline Auriol.
- **Rue Louis Blériot** : nouvelle dénomination de l'ancienne rue Alexandre Dumas qui démarre du rond-point situé sur la rue Gustave Flaubert et, se poursuivant sur l'ancien tronçon de la rue George Sand, tourne à gauche au droit de la rue Jacqueline Auriol pour terminer à son intersection avec l'avenue Andromède.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. NOUVEAUX PROJETS ET TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL : AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS NECESSAIRES ET DE REALISER LES TRAVAUX CORRESPONDANTS

Démolition de la maison située chemin des Bouzigues, parcelles cadastrées section AN n° 153 et 157.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA FACADE DONNANT SUR LA VOIE PUBLIQUE DE L'IMMEUBLE SIS 8, BOULEVARD FIRMIN PONS A BLAGNAC AU PROFIT DE MADAME MARIE MILON DANS LE CADRE DU PROJET BLAGNAC CENTRE 2020

Octroi d'une subvention (sous réserve de la conformité des travaux) représentant 30% de la facture de travaux HT soit un montant maximum de 2 697, 02 € (immeuble sis 8, boulevard Firmin PONS).

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA FACADE DONNANT SUR LA VOIE PUBLIQUE DE L'IMMEUBLE SIS 10, RUE FONSORBES A BLAGNAC AU PROFIT DE MADAME JEANNINE ARMENGAUD DANS LE CADRE DU PROJET BLAGNAC CENTRE 2020

Octroi d'une subvention (sous réserve de la conformité des travaux) représentant 30% de la facture des travaux HT soit un montant maximum de 401,22 € (immeuble sis 10, rue Fonsorbes).

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. PARTICIPATION AU PROGRAMME MUTUALISE DE L'AUAT POUR L'ANNEE 2013

Participation de la ville de Blagnac au programme mutualisé de l'AUAT pour l'année 2013, une cotisation égale à 36 500 €.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

18. AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES CRECHES ASSOCIATIVES IMPLANTEES SUR LA COMMUNE DE BLAGNAC

Revalorisation de la dotation horaire par enfant

Considérant d'une part l'augmentation des charges qui pèsent sur l'équilibre financier de ces établissements (principalement les charges de personnel) et d'autre part le cadre contraint de leurs recettes (tarifs sociaux et cadre actualisé de la Prestation de Service Unique), il est proposé de revaloriser la participation municipale versée sous couvert d'une dotation horaire :

| | 2013 | Proposition 2014 |
|------------------------------------|-------------|-------------------------|
| Dotation horaire par enfant | 1,50 € | 1,80 € |

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

19. CREATION D'EMPLOI

Emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. CREATION D'EMPLOIS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS D'ACTIVITE

| Filière / Cadre d'emplois | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Administrative | | | |
| - Attaché | 4 | | |
| - Rédacteur | | 8 | |
| - Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | | | 22 |
| Technique | | | |
| - Ingénieur | 1 | | |
| - Technicien | | 3 | |
| - Adjoint technique 2 ^{ème} classe | | | 30 |
| Sportive | | | |
| - Educateur des APS | | 2 | |
| - Opérateur des APS | | | 1 |
| Culturelle | | | |
| - Bibliothécaire | 1 | | |
| - Assistant de conservation du patrimoine | | 2 | |
| - Adjoint du patrimoine | | | 1 |
| - Assistant d'Enseignement Artistique | | 5 | |
| Sociale | | | |
| - Educateur de jeunes enfants | | 4 | |
| - Assistant socio-éducatif | | 1 | |
| - ATSEM | | | 3 |
| - Agent social 2 ^{ème} classe | | | 12 |
| Médico-sociale | | | |
| - Puéricultrice classe normale | | 1 | |
| - Auxiliaire de puériculture | | | 5 |
| Animation | | | |
| - Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe <i>(animateurs référents, adjoints pédagogiques, directeurs ou adjoints au directeur)</i> | | | 23 |
| - Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe | | | 90 |

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. REMPLACEMENTS TEMPORAIRES DE PERSONNELS TITULAIRES : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

Afin de permettre le bon fonctionnement des services et en application des articles 3-1 et 3-2 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il est proposé pour l'année 2014 d'autoriser, en vue d'assurer le remplacement momentané de personnels titulaires ou contractuels, le recrutement pour une durée déterminée d'agents non titulaires.

La rémunération sera calculée soit sur la base du 1^{er} échelon du grade de l'agent qu'ils remplacent, soit sur la base d'un autre échelon (grade ou cadres d'emplois) correspondants aux qualifications et à l'expérience professionnelle du candidat.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE GARONNE

Dans le cadre des missions dévolues aux collectivités en matière de médecine professionnelle et préventive en faveur de leur personnel, la Ville de Blagnac a conventionné depuis le 1^{er} janvier 2005 avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute-Garonne en vue d'adhérer à son service de médecine professionnelle et à son service de prévention des risques professionnels.

Pour l'année 2014, le Centre Départemental de Gestion a procédé à la revalorisation du coût de la prestation qui était resté inchangé depuis 2003. .

Le montant de la prestation s'élèvera donc à compter du 1^{er} janvier 2014 à 75 € par agent, les activités relevant du tiers temps étant incluses.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

23. DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU MAINTIEN DE DEUX ADJOINTS AU MAIRE DANS LEURS FONCTIONS : MONSIEUR LOUMAGNE ET MADAME BUISSON

Par arrêté du Maire en date du 25 novembre 2013, l'arrêté du Maire en date du 7 juin 2012 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard LOUMAGNE, Premier adjoint au Maire, a été abrogé.

Par arrêté du Maire en date du 25 novembre 2013, l'arrêté du Maire en date du 26 mars 2012 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Corine BUISSON, douzième adjointe au Maire, a été abrogé.

Il résulte des dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales que lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

En cas de non maintien, l'assemblée doit également se prononcer sur la suppression ou le remplacement des deux postes d'adjoint concernés.

1 - VOTE À BULLETIN SECRET

5 refus de vote : Gérard RASTOUL, Guy GRHENASSIA, Michel DUCOURTHIAL, Régis LEONARD et Liliane POINSOT

RÉSULTATS :

**29 VOIX CONTRE LE MAINTIEN
ET 1 VOIX POUR LE MAINTIEN**

Bernard LOUMAGNE et Corine BUISSON ne sont pas maintenus dans leurs fonctions

**2 – SUPPRESSION DES DEUX POSTES D'ADJOINTS
NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE FIXE A 11
MODIFICATION EN CONSEQUENCE DU TABLEAU DES ELUS
27 VOIX POUR**

ET 8 ABSTENTIONS :

Bernard LOUMAGNE, Corine BUISSON, Gilbert AJAS,
Gérard RASTOUL, Guy GHRENASSIA, Michel DUCOURTHIAL
Liliane POINSOT, Régis LEONARD,

QUESTIONS DIVERSES

- **Proposition de Monsieur INDELICATO** : donner le nom de Nelson MANDELA à une rue, à une place ou à un édifice de la commune.

MONSIEUR LE MAIRE a approuvé.

- **SCI SALAMANDRA** :

Madame POINSOT a réitéré sa demande concernant la transmission de documents liés à ce dossier : copie de la requête de la SCI SALAMANDRA, montant de ses dettes et bail emphytéotique .

Monsieur BIDOUILH a répondu concernant la copie de la requête de la SCI SALAMANDRA que celle-ci n'était pas communicable, concernant le montant des dettes que la CADA (*) a été saisie par les services, concernant le bail emphytéotique qu'il n'existe pas de contrat de ce type entre la Mairie et la SCI.

() La Commission d'accès aux documents administratifs. Par ses avis et ses conseils, qui sont largement suivis par l'administration, elle veille à la transparence de l'action administrative et fait connaître son interprétation des textes applicables.*

– **ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE JEAN MOULIN**

Monsieur RASTOUL a demandé quel était le devenir des bâtiments de l'école élémentaire et de l'école maternelle Jean Moulin

MONSIEUR LE MAIRE a estimé que cette question méritait d'être inscrite à l'ordre du jour d'une séance du nouveau conseil municipal qui sera élu en 2014 et aura donc à faire des propositions en réponse aux souhaits que les Blagnacais exprimeront sur ce point.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 21H EN REMERCIANT LES ELUS
POUR LA BONNE TENUE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DURANT LA MANDATURE ET EN SOUHAITANT DE BONNES FETES
À TOUTES ET À TOUS.**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE À L'HOTEL DE
VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**